

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***785^e** séanceMardi 24 mars 2009, à 10 heures
Vienne*Président : M. V. KOPAL (République tchèque)**La séance est ouverte à 10 h 15.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte cette 785^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens tout d'abord à vous informer du programme de travail pour la matinée. Nous allons continuer l'examen du point 3 de l'ordre du jour, à savoir "Débat général", et commencer l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous commencerons également l'examen du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Si nous en avons le temps, le groupe de travail au titre du point 4 tiendra sa première réunion sous la présidence de M. Vassilis Cassapoglou de Grèce. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce projet de programme de travail ? Non.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Dans ce cas, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de continuer l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général".

Mesdames et Messieurs les délégués, le premier orateur sur ma liste est le représentant du Canada. Le Canada a la parole.

M. M. BOURBONNIERE (Canada) :
Monsieur le Président, le Canada envisage avec

intérêt à contribuer sous votre présidence éclairée au succès de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique.

[*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, l'augmentation constante des activités spatiales par les États eux-mêmes ou par des parties privées continue de poser des défis inédits et uniques tout particulièrement en ce qui concerne l'interprétation et l'application du cadre juridique international régissant de telles activités. Il est certes possible d'améliorer ce cadre, en revanche le Canada tient à réaffirmer son soutien aux principales conventions des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. De même, notre pays salue les initiatives visant à les renforcer. Le Canada est en outre convaincu que le travail du Sous-Comité juridique contribuera en dernière analyse à rendre l'espace plus sûr et plus accessible. À cet égard, notre pays attend avec impatience le jour où le Comité commencera à définir les directives détaillées concernant la gestion du trafic spatial.

Monsieur le Président, s'agissant de l'espace orbital, ces deux derniers mois ont été fertiles en événements. En effet, la collision entre le satellite Cosmos et Iridian le 10 février 2009 a produit des débris qui pose encore un risque pour tous les objets spatiaux. Le 12 mars 2009, les astronautes à bord de la Station spatiale internationale ont dû se mettre rapidement à l'abri face aux risques d'une collision avec les débris spatiaux. Heureusement, aucune collision ne s'est produite. Toutefois, ce n'était pas la première fois que la Station spatiale internationale risquait une telle collision puisqu'elle a déjà effectué à plusieurs reprises des manœuvres d'évitement pour ne pas être percutée par des

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



débris. Ce ne sera probablement pas la dernière non plus. Ces incidents montrent avec beaucoup d'éloquence la gravité et l'urgence du problème posé par les débris spatiaux. Les pays sont désormais très conscients de ce que l'augmentation des débris pourrait à la longue rendre l'espace extra-atmosphérique inutilisable. C'est pourquoi le Canada prie instamment les États d'appliquer les Principes directeurs relatifs à la réduction des débris spatiaux adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007.

Comme les autres pays, le Canada utilise l'espace orbital à des fins de communication, de recherche et de télédétection, ainsi que pour d'autres utilisations pacifiques. Aussi, la délégation canadienne saisit-elle cette occasion pour réaffirmer la nécessité, selon elle, d'éviter de produire des débris qui menacent ces utilisations. De même, notre délégation invite tous les pays qui exploitent l'espace à réduire leur production de débris orbitaux.

Le Canada applique également, en principe, la mise en place des directives régissant le trafic orbital.

[l'orateur poursuit en français] : Monsieur le Président, le Canada estime que le COPUOS et ses Sous-Comités ont un rôle central à jouer face aux enjeux et aux possibilités liés à l'utilisation de plus en plus grande par la communauté internationale de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada privilégie l'établissement des liens entre les différentes institutions des Nations Unies qui s'intéressent à l'espace extra-atmosphérique, y compris l'Union internationale des télécommunications, la Conférence du désarmement et l'Assemblée générale, tout particulièrement la Première et la Quatrième Commissions. Ce faisant, il faudrait aussi respecter les rôles et responsabilités dévolus à chacune de ces institutions.

Le Canada se réjouit, en outre, que l'on ait reconnu la corrélation importante entre les questions examinées à la Conférence du désarmement d'une part, et au COPUOS d'autre part. C'est ainsi que notre pays envisage avec intérêt la poursuite de la coopération en ce sens, d'autant que cela est conforme à l'initiative "Une seule ONU".

La réunion interagences des Nations Unies sur les activités dans l'espace extra-atmosphérique s'avère également utile à la coordination de nos efforts de sorte qu'il convient d'envisager son élargissement.

Monsieur le Président, pour terminer, notre délégation constate avec satisfaction qu'un nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour du Sous-Comité

juridique, en l'occurrence "L'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de résolution des débris spatiaux". Il est à espérer que cet échange donnera des résultats probants et qu'il fera ressortir encore plus l'importance de telles mesures pour garantir un espace extra-atmosphérique sûr et accessible au bénéfice de tous les pays. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je remercie le représentant du Canada. Merci pour cette déclaration, Monsieur, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

[l'orateur poursuit en français] : Dans votre déclaration, vous avez souligné quelques points qui sont très intéressants et très importants pour votre délégation. Vous avez aussi mentionné les deux incidents qui ont été réalisés dans la période récente et vous avez souligné la gravité et l'urgence du problème posé par les débris spatiaux. Vous avez aussi appuyé en principe, la mise en place des Directives régissant le trafic orbital. Ensuite, vous avez parlé sur la nécessité de liens entre les différentes institutions des Nations Unies qui s'intéressent à l'espace extra-atmosphérique. En particulier, vous avez souligné la nécessité d'une corrélation et coopération entre la Conférence du désarmement d'une part, et du COPUOS d'autre part. Finalement, vous avez exprimé la satisfaction de votre délégation concernant un nouveau point qui a été ajouté à notre ordre du jour, c'est-à-dire le problème des débris spatiaux. Je vous remercie encore une fois et nous avons maintenant un autre orateur. Ce sera le distingué représentant du Brésil.

M. J. C. ZELNER GONÇALVES (Brésil) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. La délégation brésilienne tient, au seuil de son intervention, à exprimer son plaisir de vous voir présider à nouveau cette réunion importante du Sous-Comité. En effet, sous votre direction éclairée, cette réunion sera couronnée de succès. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur la pleine coopération de la délégation brésilienne. Je tiens également à saluer le Dr Mazlan Othman, Directeur de l'Office des Nations Unies pour les affaires spatiales, et par son entremise, nous tenons également à remercier tout le personnel du Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales pour les efforts qu'ils ont déployés pour préparer cette réunion.

Monsieur le Président, depuis la dernière réunion de ce Sous-Comité, le Brésil a été en mesure de renforcer la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avec plusieurs pays avec des résultats très gratifiants. Je vais saisir cette occasion pour mentionner quelques-unes de ces activités

ainsi que quelques-uns des accords internationaux que nous avons mis en place entre le Brésil et d'autres pays dans ce domaine.

Les activités conjointes que nous avons lancées avec la Russie relatives à l'élaboration de lanceurs brésiliens ont grandement progressé et en novembre 2008 lors de la visite du Président russe au Brésil, nous sommes parvenus à un accord, les deux agences spatiales de nos pays sont parvenues à un accord portant sur les possibilités de coopération dans l'utilisation du système mondial de satellites de navigation, le GLONAS. Cette coopération s'est renforcée au cours des derniers mois et nous espérons qu'elle portera des fruits très bientôt.

Les débats sur le renforcement de la coopération dans le domaine des techniques de télécommunications ont grandement progressé. Ainsi la visite du Président français au Brésil en décembre a permis la signature d'un programme général de coopération entre l'Agence spatiale brésilienne et le CNES, le Centre national français pour les études spatiales, et trois autres documents relatifs à la coopération technologique dans des systèmes appliqués aux plateformes à buts multiples, la coopération technologique ou technique dans les systèmes géostationnaires de télécommunications, de navigation et de météorologie, et ensuite, troisièmement, la participation brésilienne au projet GPS de mesure des précipitations au niveau mondial.

Lors de la visite du Président brésilien en Italie au mois de novembre, les agences spatiales de nos deux pays ont signé une déclaration d'intention qui ouvre de nouvelles avenues de coopération dans plusieurs secteurs, les sciences spatiales, l'observation de la Terre et les communications spatiales, les activités dans la stratosphère ainsi que dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Au cours de l'année 2007, la collaboration bilatérale avec l'Inde s'est également accrue suite notamment à un échange de mission de haut niveau entre les agences des deux pays, et suite à la visite du Président brésilien à New Delhi, un instrument de coopération a été signé en avril 2008 qui permettra de fournir un soutien logistique sur Terre à la mission lunaire indienne Shang Ryan 1. D'ici octobre, lors du lancement du vaisseau spatial indien, l'Institut national de recherche spatiale, INDE du Brésil, a été en mesure d'appuyer logistiquement cette mission en vertu de l'accord international signé. Nos agences espèrent pouvoir signer très bientôt un document opérationnel prévoyant la réception et le traitement des données émanant des satellites de télédétection indiens par l'agence brésilienne.

Parmi les initiatives en cours, il faudrait citer la coopération avec l'agence allemande, la DLR, notamment le projet MAXCHAR de radars à ouverture synthétique à buts multiples. Nous en sommes en ce moment à un stade d'étude de faisabilité et nous espérons que cela pourra mener à la mise en place conjointe d'un satellite.

Nous collaborons en outre avec la CONAE, la Commission nationale argentine des activités spatiales. Nous avons adopté en décembre un programme conjoint de renforcement de la coopération et d'échanges techniques dans les domaines de l'intérêt tout particulier pour nos deux pays notamment dans le domaine des technologies satellitaires. Le Brésil et l'Argentine ont également renforcé leur coopération vers la création d'un Centre international du droit spatial qui contribuera au renforcement des capacités et du droit spatial dans notre région.

Au mois de juin, les gouvernements du Brésil et du Venezuela ont en outre signé un accord de cadre sur la coopération spatiale qui donne un nouvel élan à la relation bilatérale et qui donne des possibilités accrues de coopération à l'avenir, le lancement notamment d'entreprises conjointes dans ce domaine.

Les activités conjointes sont également en cours entre les agences spatiales du Brésil et de l'Ukraine et l'entreprise conjointe Alcantara Cyclone Space, ACS, dont la création a été portée en vertu du traité signé en 2003 et nous espérons pouvoir lancer le lanceur Cyclone 4 d'ici 2010.

Nous continuons de collaborer en outre avec la Chine pour faire avancer le Programme CBERS, Chine/Brésil, satellite de ressources de la Terre. Nous participons à l'élaboration conjointe des CBERS-3 et 4, les nouveaux satellites de ce programme. En 2008, en vertu de la politique de libre accès de distribution des images satellitaires au service du développement durable, la Chine et le Brésil continuent les négociations, les évaluations techniques de ce projet, les réceptions de l'information aux Îles Canaries, en Espagne, en Afrique du Sud, au Nigeria et en Égypte.

En mars 2008, nous avons maintenu des négociations techniques avec les États-Unis sur la signature éventuelle d'un instrument de coopération entre l'Agence spatiale brésilienne et la NASA sur la participation brésilienne dans le programme GPM sur la mesure des précipitations au niveau mondial.

Récemment, au mois de février, le Brésil et la Colombie ont signé un accord sur les applications pacifiques des techniques spatiales. Celui-ci devrait permettre d'intensifier la coopération entre les deux pays dans des domaines comme le lancement de

véhicules, le satellite de renforcement des capacités, l'observation de la Terre, le suivi de la situation environnementale, ainsi que la gestion des catastrophes naturelles.

Monsieur le Président, en tant que membre fondateur du COPUOS, le Brésil accorde une grande importance au travail de ce Sous-Comité et ce parce que ce Sous-Comité a beaucoup fait au cours de plus de 50 d'histoire mais surtout compte tenu de ce que va faire le COPUOS maintenant et à l'avenir dans le domaine des activités spatiales. Ce Sous-Comité a contribué à élaborer un droit spatial international. Nous avons des traités, nous avons des principes concernant l'espace et cela est fondamental et l'importance de ces instruments est de plus en plus évidente compte tenu de la croissance persistante des activités spatiales et de la complexité croissante. Cette année a montré que tous les événements qui se sont déroulés, a montré que les instruments actuels constituent une base valable pour réglementer les activités spatiales. Tous ces événements ont également démontré qu'il est nécessaire de mettre en place de nouveaux instruments en matière de droit spatial.

Les événements tels que l'évacuation récente de la Station spatiale internationale à cause des risques de dégâts dus à des fragmentations de quelques centimètres ainsi que la collision entre deux satellites très importants du point de vue de l'orbite des communications sont des exemples des dangers qui nous guettent et si nous ne nous attaquons pas à ces dangers de façon appropriée dans les temps, ce genre de menace risque de devenir de plus en plus fréquent. Il y a par conséquent urgence et c'est la raison pour laquelle la délégation brésilienne souhaiterait souscrire à ce qui a été dit par de nombreuses délégations qui ont indiqué qu'il fallait absolument construire sur les succès engrangés par le Sous-Comité juridique.

Il faudrait par conséquent élargir les activités actuelles et améliorer le cadre juridique actuel qui régit les activités spatiales. Il faut, ce faisant, rendre justice au jalon important que nous avons obtenu cette année, à savoir plus de 100 ratifications au Traité spatial de 1967. Comme nous l'avons déjà réitéré à plusieurs reprises, le Brésil estime qu'un exercice aussi important ne peut être réalisé sans la contribution du Sous-Comité juridique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie l'Ambassadeur du Brésil pour cette déclaration. J'ai été quelque peu surpris d'entendre le nombre d'accords que vous avez signés avec de nombreux pays, des accords dans le domaine de la coopération internationale, de la coopération bilatérale. Vous avez également parlé

d'accords qui ont été conclus au niveau des chefs d'États et de gouvernements. Je pense qu'il s'agit là d'un élément exceptionnel qui mérite d'être souligné. J'ai également entendu et écouté avec attention ce que vous avez dit concernant l'importance du travail du Sous-Comité et vous avez indiqué qu'effectivement ce Sous-Comité jouait un rôle fondamental et vous avez ajouté qu'il était urgent de développer davantage le droit spatial sur la base des traités relatifs à l'espace, et vous avez parlé du jalon important que constituait la centième ratification intervenue cette année. Je vous remercie encore une fois et je vous remercie également pour les propos aimables que vous avez eus à l'égard de la Présidence et de la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

Je donne la parole à notre prochain orateur. Il s'agit du délégué de la Corée. La Corée vous avez la parole.

M. J. H. CHO (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation coréenne, je souhaiterais commencer par vous féliciter pour votre réélection à la Présidence de la quarante-huitième session du Sous-Comité. Je suis convaincu que cette session sera une session productive et je suis convaincu également que sous votre houlette, vous saurez mener nos travaux à bon port, compte tenu de votre longue expérience et compétence dans le domaine. Je souhaiterais également remercier le Bureau des affaires spatiales et son secrétariat pour l'excellente qualité des documents dont nous sommes saisis.

Avant de faire quelques observations sur le point qui nous occupe, je souhaiterais exprimer la colère et le chagrin de ma délégation face aux attentats terroristes tragiques qui se sont déroulés au Yémen ce mois-ci et le Gouvernement de la République de Corée souhaiterait réitérer sa position très ferme, à savoir le terrorisme sous toutes ses formes ne peut être justifié et nous souhaiterions condamner de façon déterminée le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Monsieur le Président, au cours de la dernière moitié du siècle, nous avons connu des progrès technologiques et scientifiques très importants dans le domaine de l'espace et tous ces progrès ont alimenté une augmentation rapide des activités et des applications spatiales dans les différents secteurs et ont facilité le partage de ces avantages dans le monde entier. Même les pays les moins avancés tirent des avantages des technologies spatiales grâce à la coopération internationale accrue dans ce domaine comme par exemple le programme SPIDER.

Le droit spatial a connu également une évolution au cours des 50 dernières années et le droit spatial joue maintenant un rôle essentiel car le droit spatial constitue une fondation importante pour la coopération internationale relative à l'espace. Le nombre d'États parties aux quatre traités relatifs à l'espace ne fait que croître et ma délégation espère que le Traité de 1967 va bientôt se rapprocher d'une acceptation universelle dans un avenir proche. La prolifération de législations nationales en matière d'activités spatiales sont les preuves du développement du système de droit spatial au sein de la communauté internationale et toutes ces législations permettent de transposer avec beaucoup plus d'efficacité les instruments internationaux dans les systèmes juridiques nationaux mais permet également de rapprocher et de combler le fossé entre les activités spatiales toujours croissantes d'une part, et le système juridique international d'autre part. Grâce au partage d'informations sur les législations nationales, grâce à une harmonisation éventuelle, il nous serait possible d'améliorer le cadre juridique de coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et cela nous permettra également de guider notre recherche d'un consensus éventuel sur la direction que doit prendre le développement du droit spatial international.

Alors que nous œuvrons pour qu'un consensus puisse se dégager, nous ne pouvons pas ignorer les accords bilatéraux et régionaux qui sont intervenus dans un régime de droit spatial international. Ces instruments juridiques constituent une fondation essentielle de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace.

Monsieur le Président, je souhaiterais saisir cette occasion pour partager avec vous un aperçu général des progrès engrangés par la Corée l'année dernière et je voudrais également parler des plans futurs dans le domaine du droit spatial et des activités spatiales en général. Premièrement, j'ai le plaisir de vous informer que le premier engin spatial sera lancé au cours du premier semestre de cette année du Centre spatial Naro qui se trouve dans la partie sud de la péninsule coréenne. Cet engin a été développé en étroite coopération avec la Fédération de Russie dans le cadre d'un accord de coopération Corée/Russie de 2004 et dans le cadre d'accords de garanties techniques de 2006 et d'un protocole annexe.

La République de Corée a également des relations très étroites avec les États-Unis pour ce qui est des activités spatiales. L'année dernière, le Ministère de l'éducation et des sciences de la Corée a signé une déclaration d'intention conjointe sur la coopération spatiale avec la NASA et le Gouvernement coréen souhaite approfondir la

coopération entre la Corée et les États-Unis dans le domaine de différentes activités telles que par exemple dans le cadre de la création d'un réseau lunaire international.

Au niveau national, mon pays est partie au Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur les immatriculations. Nous avons également mis en place une législation de promotion du développement spatial en novembre 2005. Dans le cadre de cette législation, le Gouvernement coréen dispose d'un registre national sur les objets spatiaux conformément à la Convention sur les immatriculations. L'année dernière, le Gouvernement coréen a également informé le Bureau des affaires spatiales de ce registre.

Comme ma délégation l'a annoncé lors de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique, la République de Corée a également adopté une législation sur la responsabilité spatiale l'année dernière. Les versions anglaises de la législation sur la promotion du développement spatial coréen et de la législation sur la responsabilité spatiale sont maintenant disponibles sur le site web du Bureau.

Monsieur le Président, je voudrais également saisir cette occasion pour vous informer des préparatifs pour le Congrès astronautique international 2009, congrès qui va se tenir à Daejeon en Corée en octobre 2009 et ses préparatifs sont en cours et j'espère que cet événement qui aura pour thème "L'espace pour la paix et le progrès durable", j'espère que cet événement constituera une véritable pierre angulaire dans le développement spatial en Corée et cela permettra une coopération internationale majeure avec un grand nombre de pays.

Monsieur le Président, je souhaiterais conclure en réitérant l'engagement de mon gouvernement à participer aux efforts collectifs de la communauté internationale afin d'en arriver à un régime juridique sur l'espace pour le bienfait de l'humanité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la Corée pour cette déclaration, déclaration que vous avez faite au nom de votre pays. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Effectivement, nous ne pouvons qu'exprimer de la colère face aux attentats terroristes qui ont eu lieu au Yémen ce mois-ci et nous devons, de façon déterminée, condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Vous nous avez également fait savoir quelle était votre position en matière de législation. Vous

avez parlé de la législation internationale, vous avez parlé des traités relatifs à l'espace, des différents traités des Nations Unies et vous avez parlé également de votre législation nationale. À cet égard, nous nous félicitons d'entendre que vous avez adopté plusieurs législations en novembre 2005 et vous avez également indiqué que vous aviez créé un registre national concernant les objets spatiaux conformément à la Convention sur l'immatriculation. Vous avez également adopté une autre législation sur la responsabilité spatiale et nous avons là des preuves de tout ce que vous faites en matière de droit spatial au niveau national. Vous avez également parlé des liens entre les législations nationales et les législations internationales. Vous avez également évoqué le renforcement du régime juridique. La semaine dernière, j'ai participé à la réunion de la Fédération internationale d'astronautique et je peux dire que j'ai écouté avec attention ce qui avait été dit concernant les préparatifs du Congrès international d'astronautique qui va se tenir en octobre 2009 en Corée. Je pense qu'un grand nombre de participants à cette réunion, participeront également à ce congrès qui, je suis sûr, sera excellemment préparé par le pays hôte, la Corée. Je vous remercie encore une fois et je voudrais également vous remercier pour les propos aimables que vous avez adressés au Bureau des affaires spatiales, à son Directeur et à moi-même.

Je donne la parole au prochain orateur, le délégué de l'Algérie. L'Algérie, vous avez la parole.

M. A. IOUNI (Algérie): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de réitérer la satisfaction de la délégation algérienne de vous voir présider cette session du Sous-Comité juridique du COPUOS et vous assurer de notre coopération et de notre collaboration pour la poursuite de nos travaux. Je saisis également cette occasion pour remercier Mme Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, ainsi que l'ensemble des membres du BAS pour l'excellente préparation et l'organisation des travaux de cette session.

Monsieur le Président, notre présence régulière aux sessions du Sous-Comité juridique atteste de notre volonté à participer activement au processus de consolidation du cadre juridique international dans lequel s'inscrivent les activités liées à l'espace, plus particulièrement leurs applications dans les pays en développement et le renforcement des capacités nationales dans le domaine du droit spatial.

En effet, l'Agence spatiale algérienne suit avec intérêt les débats au niveau du COPUOS et de ses deux Sous-Comités. Elle s'attelle à concrétiser les objectifs du programme spatial algérien à travers la maîtrise et l'utilisation pacifique des

technologies et applications spatiales et le développement d'une coopération internationale avec les agences partenaires des pays ayant acquis la maîtrise des technologies et applications spatiales. Dans ce cadre, une série de mémorandums, accords-cadres et contrats ont été conclus avec les institutions de plusieurs pays comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Afrique du sud, l'Argentine, la Grande-Bretagne, l'Ukraine, l'Inde, la Corée, la France et les USA. Tous ces accords bilatéraux soulignent la nécessité de permettre le transfert du savoir-faire et la formation d'un potentiel national dans le domaine de l'activité spatiale.

En ce qui concerne la définition et la délimitation de l'espace de l'espace extra-atmosphérique et l'utilisation de l'orbite géostationnaire, la délégation algérienne s'intéresse particulièrement à l'évolution des caractéristiques et à l'évolution de l'orbite géostationnaire réglementée essentiellement par l'IUT et par le COPUOS. Le principe du premier arrivé premier servi en matière d'attribution de position orbitale pénalise les pays désireux de profiter des avantages des technologies spatiales mais qui n'en ont pas les capacités. Aussi, il serait utile d'envisager au sein du COPUOS et du Sous-Comité juridique l'initiation d'une réforme de la réglementation actuelle relative à l'orbite géostationnaire en vue de garantir à tous les pays un accès équitable à cette orbite. Cette réforme semble possible dès lors que les progrès de la technologie des satellites permettent davantage de positions au sein de cette orbite.

S'agissant du point 4 de l'ordre du jour relatif à l'application des cinq traités sur l'espace, je tiens à rappeler que l'Algérie a ratifié trois principaux instruments juridiques internationaux sur l'espace, le Traité sur l'espace de 1967, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux et la Convention sur l'immatriculation des objets spatiaux. À ce titre et dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'immatriculation des objets spatiaux, un projet de création d'un registre national d'immatriculation a été élaboré par l'ASAL et soumis à l'approbation des autorités compétentes.

L'Agence spatiale algérienne entend également initier au niveau national une réflexion sur l'adhésion éventuelle à l'Accord sur le sauvetage des astronautes. En matière de renforcement des capacités nationales dans le domaine du droit spatial et son enseignement qui constitue une des priorités du programme national, l'ASAL collabore avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue d'introduire le droit spatial en

post-graduation au niveau de l'université. C'est ainsi que l'année 2007 a vu la mise en place de l'École doctorale des technologies et des applications spatiales qui mettra à contribution les compétences de cinq universités algériennes, particulièrement en matière d'enseignement et de recherche. À ce titre, 50 étudiants en post-graduation ont été accueillis pour l'année universitaire 2007-2008.

S'agissant du point 11 de l'ordre du jour relatif à l'échange général d'informations sur les législations nationales concernant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Agence spatiale algérienne ne ménage aucun effort pour introduire et vulgariser l'outil spatial et tous ses aspects réglementaires au niveau des différents secteurs nationaux d'activité.

En ce qui concerne le projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales sur les équipements mobiles, il est important que le caractère de service public d'intérêt général soit reconnu pour le système satellitaire des pays en développement.

La délégation algérienne saisit enfin cette occasion pour réitérer l'importance qu'elle attache aux travaux du Sous-Comité juridique et renouvelle son soutien aux actions en vue du renforcement des activités spatiales dans les pays en voie de développement. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie M. le distingué représentant de l'Algérie de votre déclaration dans laquelle vous avez souligné l'importance des travaux dans le domaine du droit spatial. Vous avez aussi mentionné les problèmes les plus importants qui devraient être considérés pendant cette session de notre Sous-Comité. Par exemple en parlant sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, vous avez mentionné que votre délégation s'intéressait particulièrement à l'évolution des caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite géostationnaire. Vous avez aussi mentionné la nécessité d'une réforme de la réglementation actuelle relative à l'orbite géostationnaire en vue de garantir à tous les pays un accès équitable à cette orbite. Vous avez donné aussi une information complète sur l'état de l'adhésion de l'Algérie aux traités des Nations Unies et aussi sur un projet de création d'un registre national d'immatriculation qui a été déjà élaboré et soumis à l'approbation des autorités compétentes. Ensuite, vous avez aussi mentionné la réflexion sur l'adhésion à l'Accord sur le sauvetage des astronautes. Finalement, vous avez aussi mentionné plusieurs mesures en matière de renforcement des capacités nationales dans le domaine du droit spatial et vous avez réitéré

l'importance que votre pays attachait aux travaux du Sous-Comité juridique. Merci bien, M. le distingué représentant de l'Algérie. Je vous remercie naturellement aussi pour vos mots de sympathie à mon égard et à l'égard de l'Office de Mme Mazlan Othman.

[interprétation de l'anglais] : Je donne la parole à notre prochain orateur. La Fédération de Russie, vous avez la parole.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) *[interprétation du russe] :* Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la Fédération de Russie souhaiterait commencer par vous saluer. Votre expérience et vos compétences vont servir le Sous-Comité qui est une institution qui travaille pour le développement du droit spatial international.

Mesdames et Messieurs les délégués, la Fédération de Russie souhaite qu'un dialogue se poursuive sur toutes les questions concernant la coopération internationale, l'exploration et l'utilisation de l'espace. Le COPUOS et son Sous-Comité juridique constituent les institutions les plus fiables, des institutions qui ont fait leurs preuves, des institutions qui peuvent par conséquent véritablement organiser un débat concernant la coopération spatiale. Le travail de ce Sous-Comité est un exemple unique de cette coopération. Ensemble on peut chercher et trouver des solutions acceptables pour tous. J'en veux pour preuve le fait que depuis sa création, le COPUOS a pris toutes ses décisions par consensus.

Comme vous le savez tous, on a mis en place une assise juridique solide sous les auspices des Nations Unies afin de réglementer toutes les activités spatiales. Toutefois, la vie continue. Il y a de plus en plus de clubs spatiaux. Vous avez donc de plus en plus d'États qui ont des activités spatiales, qui ont leurs propres programmes et qui lancent également des engins spatiaux en orbite. Dans différents secteurs économiques reliés à l'espace, il y a eu une véritable révolution technologique. Vous avez de nouvelles technologies qui ont été inventées, ce qui permet de créer des engins spatiaux qui sont tout à fait différents des engins qui étaient utilisés dans le passé dans l'espace extra-atmosphérique.

Je vais juste citer un exemple pour illustrer mon propos. Vous avez un nouveau système de lancement pour les engins spatiaux et vous avez également les micro et les nano satellites. Le fait que les technologies spatiales deviennent de moins en moins onéreuses fait que ces technologies sont de plus en plus accessibles pour de plus en plus de

consommateurs. Encore une fois, cela signifie que vous avez de plus en plus d'États qui s'engagent dans ce genre d'activités. Vous avez également les secteurs privés et même les individus qui jouent un rôle de plus en plus important dans cette activité. Vous avez de nouvelles méthodes de coopération qui se développent dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace entre les États et entre les différents acteurs.

Compte tenu de ce que je viens de dire, je pense que l'on peut également ajouter que l'on constate qu'il y a de plus en plus de conséquences négatives qui sont dues à la croissance des activités spatiales. L'exemple le plus clair que l'on pourrait citer est par exemple la pollution due à l'homme dans l'espace. Certaines délégations ont déjà évoqué les problèmes causés par les débris spatiaux. À cela il faut ajouter les problèmes d'immatriculation des engins spatiaux et il faudrait par conséquent une étude beaucoup plus approfondie qui porterait sur la responsabilité en matière d'activités spatiales. Il faudrait parler également du droit de propriété intellectuelle dans ce genre de contexte.

Nous sommes également préoccupés par toutes les tentatives visant à militariser les activités spatiales. On utilise l'espace extra-atmosphérique pour des buts qui sont tout à fait incompatibles avec les traités et les principes des Nations Unies. Déployer des armes dans l'espace extra-atmosphérique aura inévitablement une conséquence négative sur le régime pacifique et le régime spatial et sur tout le système de sécurité internationale.

Dans ce contexte, nous souhaiterions encore une fois attirer l'attention des différentes délégations sur la suggestion qui a été faite, à savoir qu'un traité international soit élaboré afin d'empêcher le déploiement d'armes dans l'espace, afin d'empêcher le recours à la force, la menace de recours à la force pour ce qui est des objets spatiaux. Nous estimons qu'interdire le déploiement de tout type d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et une interdiction complète sur le recours à la force concernant ce genre d'activités en utilisant des systèmes antisatellites ou d'autres moyens qui pourraient avoir un impact sur les objets spatiaux. Interdire tout ce type d'activités serait important pour tous les États qu'ils soient membres ou pas du club de l'espace. Nous devons absolument reconnaître que si nous ne mettons pas des barrières très claires, nous ne mettons pas fin à la militarisation de l'espace, si nous ne mettons pas fin au déploiement d'armes dans l'espace, si nous ne faisons pas cela, à l'avenir l'espace extra-atmosphérique va devenir une enceinte où il y aura conflits et course aux armements. Nous sommes

convaincus que cela ira à l'encontre du bien de l'humanité.

Monsieur le Président, il est évident que la base juridique à disposition aujourd'hui n'est pas suffisante, elle n'est pas adaptée aux nouveaux défis, aux nouvelles activités dans l'espace extra-atmosphérique et cette lacune, Monsieur le Président, rend impérieuse l'élaboration du droit spatial au niveau international pour renforcer l'efficacité des activités dans l'espace extra-atmosphérique et pour que cela profite à tous les États, pour garantir le développement socio-économique, pour garantir la paix et la sécurité au niveau international.

Au niveau du Sous-Comité juridique, nous parlons de plus en plus de la nécessité d'élaborer et d'adopter des mesures de ce type, des mesures qui permettraient d'adapter le régime juridique international qui sert de base à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, de l'adapter aux besoins en matière d'exploration spatiale aujourd'hui. Dans ce domaine, à cet égard, nous pensons que le processus d'amélioration et de révision des dispositions clés du droit spatial international doit être un processus exhaustif mais qui doit se faire également de manière progressive.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous tenons à attirer l'attention des délégations sur la suggestion qui est faite à l'ordre du jour sur l'élaboration, une suggestion que nous avons faite lors de la session du Sous-Comité juridique s'étant tenue en l'an 2000 et qui a été appuyée par un grand nombre de délégations, sur l'élaboration d'une convention unique des Nations Unies en matière de droit spatial. Nous pensons que dans ce cadre ou dans le cadre d'un texte de ce type, dans le cadre d'une négociation nous pourrions trouver une solution à beaucoup de questions qui font l'objet d'un examen ici au niveau du Sous-Comité juridique, notamment l'universalisation par exemple des traités sur l'espace, la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, les mesures de réduction des débris spatiaux et toute une série d'autres questions qui font également l'objet d'un examen ici. Un instrument juridique de ce type permettrait de traiter toutes les questions relatives à l'exploration de l'espace et l'application des techniques spatiales dans un contexte holistique, je crois, une approche holistique qui permettrait de prendre en considération les intérêts de tous les participants, de tous les pays participant à des activités extra-atmosphériques. Nous lançons un appel à tous les pays pour prendre part à ces travaux, Monsieur le Président, pour les encourager à ce faire.

En guise de conclusion, nous sommes prêts à travailler et à dialoguer de manière constructive sur tous les points de notre ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, M. le représentant de la Fédération de Russie. Vous avez soulevé beaucoup de questions qui portent sur la coopération internationale dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Vous êtes revenu également sur le droit spatial international. Vous avez soulevé et vous êtes revenu sur le rôle essentiel que joue dans ce domaine le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Vous avez également souligné le fait que le Sous-Comité prend ses décisions sur la base du principe du consensus. Vous êtes également revenu par la suite sur différents problèmes qui sont liés au développement de la coopération internationale. Vous l'avez dit, cela est lié à la révolution technologique que nous connaissons aujourd'hui dans le domaine des activités spatiales.

Vous avez, par la suite, attiré notre attention sur certaines conséquences négatives de ce développement, sur les problèmes liés à la responsabilité de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, la nécessité de protéger notamment la sécurité internationale et autres. Vous avez également attiré notre attention sur les dangers de la course à l'armement dans l'espace et sur les dangers d'une utilisation non judicieuse de l'espace et de l'incidence et des conséquences que cela pourrait avoir sur la sécurité internationale. Ensuite, vous avez insisté sur la nécessité d'élaborer un instrument international sur l'interdiction de l'utilisation des armes et sur l'interdiction de l'utilisation d'armes dans l'espace ou de l'équipement des engins spatiaux en armes et des risques que cela pourrait avoir. Vous avez également insisté sur la nécessité d'élaborer davantage le droit international spatial de manière à ce que celui-ci puisse garantir que toutes les activités spatiales se feront pour le bien de tous les pays concernés. Vous avez d'ailleurs mentionné la proposition faite par votre pays en l'an 2000 quant à une convention unique qui pourrait être élaborée par les Nations Unies et qui porterait sur l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie une fois de plus pour votre déclaration.

Je vous remercie également pour les paroles très aimables que vous avez adressées à la Présidence et au Sous-Comité. Je vous remercie.

[*interprétation de l'anglais*] : L'orateur suivant sur ma liste est le distingué représentant de la Malaisie. La Malaisie a la parole.

Mme N. ISMAIL (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je tiens à commencer par vous dire que c'est un plaisir pour nous que de vous voir présider ce Sous-Comité. Nous tenons également à féliciter Mme Othman qui s'est acquittée avec succès de ses tâches et de ses fonctions à la tête du Bureau des affaires spatiales.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, je tiens à revenir sur certains des éléments saillants qui ont eu lieu en Malaisie depuis la dernière session de ce Sous-Comité et de ceux qui auront lieu cette année. J'ai le plaisir de vous annoncer que la Malaisie lancera le satellite RazakSAT au mois d'avril sur un lanceur américain Falcon-1, un lanceur qui appartient et qui est exploité par l'entreprise Space Exploration Technology, SpaceX. Ce lancement sera fait de Kwajalein depuis les Îles Marshall. Les images produites par ce satellite seront utilisées à des fins de foresterie, pêche, migration, sécurité et dans d'autres domaines qui profiteront à notre pays. Il s'agit d'un satellite à faible orbite terrestre.

Monsieur le Président, je tiens à revenir sur les points qui seront examinés au cours de cette séance. Tout d'abord, le point 4. Nous sommes en train de plancher sur un texte de loi qui nous permettra de légiférer dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Celui-ci s'inscrit dans les efforts de la Malaisie visant à mettre en place une politique spatiale qui sera complétée d'ici la fin 2009. Ce document de politique servira de base à l'avancement des travaux sur le projet de loi sur l'espace extra-atmosphérique qui quant à lui, nous l'espérons, sera complété d'ici 2010.

Monsieur le Président, une approche pragmatique quant aux principes pertinents d'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique devrait effectivement être adoptée si l'on veut formuler un cadre qui permettra de prendre en considération de nouveaux besoins. Tout examen de ces principes devrait être exhaustif et se faire sur le fond et sur la forme. La Malaisie est d'avis que les États qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient organiser leurs activités en vertu de ces principes pour éviter toute collision, tout accident qui pourrait avoir une incidence sur l'espace extra-atmosphérique et sur la Terre étant donné les risques que cela suppose, les risques de collision. Nous pensons que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire devrait donc être limitée aux missions dans le cosmos et que les mesures de sécurité doivent être mises en place dans l'organisation de ces missions.

Pour ce qui est du projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, nous sommes parties à la Convention ainsi qu'au Protocole sur les aéronefs. Ces instruments entreront en vigueur au 1^{er} mars 2010. Comme vous le savez cette convention ne permet pas aux pays de formuler des réserves et nous espérons que le cadre juridique nécessaire sera en place pour que nous puissions également adhérer à la Convention sur les biens spatiaux.

Ensuite, pour ce qui est des débris spatiaux, la population de ces débris est en train de croître. La probabilité d'une collision ne cesse d'augmenter d'où la nécessité de prendre des mesures pour garantir la protection de l'environnement et l'utilisation de l'environnement par les générations à venir.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Madame, de cette déclaration. Merci de nous avoir informés tout d'abord du lancement très prochain du satellite RazakSAT, de la coopération que vous avez lancée à cette fin. Vous avez également pris position quant aux points principaux de l'ordre du jour, en particulier le point 4 sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Vous nous avez informés du degré de participation ou d'adhésion de la Malaisie à ces traités et vous avez fait le point sur les efforts de la Malaisie en matière de renforcement du cadre juridique. Vous êtes également revenue sur d'autres points de l'ordre du jour. Vous avez insisté sur la nécessité d'adopter une approche pragmatique et vous avez également insisté pour que le projet de protocole de l'UNIDROIT à la Convention de la ville du Cape soit peaufiné. Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant à savoir l'Allemagne. L'Allemagne a la parole.

M. I. NIEMANN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation allemande tient à vous exprimer sa reconnaissance pour votre direction du Sous-Comité juridique en 2008. Nous espérons que cette réunion et nous en sommes convaincus, que cette réunion sera couronnée de succès sous votre direction. En outre, la délégation allemande tient à remercier Mme Mazlan Othman ainsi que toute l'équipe du personnel du Bureau des affaires spatiales pour le travail accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler et pour avoir préparé cette question.

Monsieur le Président, il y a une question qui a été mentionnée par un grand nombre de délégations et que nous tenons à mettre en exergue. Il s'agit de la question de la réduction des débris spatiaux. La délégation allemande se félicite de l'adoption des Directives de réduction des débris spatiaux 2007 par le Comité. Nous appuyons également l'adoption du point 10 portant sur l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. Les événements qui se sont produits en orbite géostationnaire en 2008 et dans les premiers mois de 2009 nous préoccupent grandement et nous rappellent à l'ordre et rappellent que les débris spatiaux sont un des principaux problèmes auxquels font face les principales nations spatiales. Nous sommes convaincus que ce problème est un problème qui ne va pas disparaître et qui va devenir de plus en plus important à l'avenir.

La délégation allemande considère que le Sous-Comité juridique est le forum adapté pour un échange fructueux d'approche et de mécanisme juridique pour réduire les débris spatiaux tels qu'ils ont été mis en place dans les différents États et par les agences spatiales internationales et nationales. À cet égard, la délégation allemande a le plaisir de vous annoncer qu'au titre du point 10 de l'ordre du jour, nous ferons un exposé sur le mécanisme national qu'a mis en place le DLR, le Centre aérospatial allemand.

Monsieur le Président, par le biais de la DLR nous nous sommes engagés en faveur de la mise en place de normes très élevées de qualité et de réduction des débris spatiaux dans l'intérêt de tous les pays spatiaux. Nous espérons que les débats se poursuivront sur la question au niveau du Sous-Comité juridique et qu'étant donné l'importance de ce problème, ce point figurera de manière permanente à l'ordre du jour de notre Sous-Comité.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de l'Allemagne. Vous avez été bref mais vous êtes allé aux faits. Vous êtes revenu en particulier sur la question des débris spatiaux. Vous êtes revenu sur les aspects juridiques de cette question, une question qui figure pour la première fois à l'ordre du jour de notre Sous-Comité. Vous l'avez fait à la lumière de l'affirmation que vous avez faite à savoir que pour l'Allemagne cette question et la question principale, le problème principal qui affecte les pays spatiaux. Vous nous avez informés en outre de l'exposé que la DLR fera sur le mécanisme national qui a été mis en place en Allemagne pour faire face à ce problème. Enfin, je tiens à signaler la suggestion

que vous avez faite également, étant donné le problème croissant et l'importance pour tous les pays spatiaux, il serait peut-être bon pour le Sous-Comité juridique de voir figurer ce point à son ordre du jour de manière permanente. Je vous remercie, merci également des paroles très aimables que vous avez adressées à mon égard, à l'égard du Directeur du Bureau des affaires spatiales, à l'égard de l'équipe du Bureau ainsi qu'à mon égard. Je vous remercie.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de Cuba. Cuba a la parole.

M. D. CODORNIU PUJALS (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir à nouveau présider les travaux de cette quarante-huitième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous continuons de collaborer avec vous pour que cette réunion atteigne ses objectifs. Nous tenons également à remercier le Bureau des affaires spatiales et nous tenons en particulier à remercier la Directrice de ce Bureau pour le travail effectué au cours de l'année 2008 ainsi que pour les efforts déployés pour les préparatifs de cette réunion.

Monsieur le Président, Cuba est convaincu que le développement des sciences et techniques spatiales a une importance pour le présent et l'avenir de l'humanité. En effet, les services que fournissent ces techniques, ces technologies dans le domaine de la communication, étude du climat, gestion des catastrophes naturelles, pour n'en citer que quelques-uns, témoignent de manière éloquente de l'importance de ces techniques et de la nécessité de faire de l'espace extra-atmosphérique un espace utilisé à des fins uniquement pacifiques.

Ma délégation est d'avis que les traités et les principes qui ont été arrêtés au niveau des Nations Unies dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique constituent la base juridique pour le développement des activités spatiales pacifiques. Cependant, nous pensons que l'objectif de réserver l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques suppose de revoir la législation internationale en la matière pour que l'on interdise catégoriquement l'utilisation de tout type d'armes dans cet environnement. En effet, le risque de voir se projeter dans l'espace la course aux armements est un danger croissant. Les nouvelles versions du projet de la Guerre des étoiles, les boucliers anti-missiles et autres projets très coûteux et aberrants menacent chaque jour davantage l'utilisation pacifique de l'espace mais également la survie de l'humanité. Ma délégation est d'avis qu'il est nécessaire au plus vite de s'atteler à la résolution de ce problème. Tous les organismes internationaux

pertinents doivent s'atteler à cette tâche, y compris bien sûr ce Comité.

En outre, pour résoudre définitivement la question de la présence d'armes dans l'espace, ces nouvelles mesures, ces instruments juridiques devront également apporter une réponse à d'autres questions qui sont d'une actualité brûlante, comme par exemple la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, les garanties de l'utilisation non discriminatoire de l'orbite géostationnaire, les réglementations relatives à l'accès à l'espace par les entreprises privées, les mesures visant à réduire les dangers liés aux débris spatiaux ou encore l'utilisation sur une base non discriminatoire des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Monsieur le Président, pour ce qui est des autres questions qui figurent à l'ordre du jour de cette réunion, nous tenons à souligner l'importance que nous attachons à la définition de l'espace extra-atmosphérique. Les ambiguïtés actuelles ne renforcent en rien la sécurité et la confiance dans les utilisations pacifiques de l'espace. C'est la raison pour laquelle ces questions doivent être résolues au plus vite. Nous espérons que des propositions constructives pourront être faites lors de cette réunion du groupe de travail qui a été créé à cet effet.

Autre élément très important qui n'a pas été résolu totalement et qui doit continuer d'être examiné par ce Sous-Comité, c'est l'orbite géostationnaire. C'est une ressource naturelle limitée, qui a des caractéristiques bien précises et qui est menacée chaque jour davantage de saturation et dont l'utilisation devrait être basée sur le principe d'utilisation et d'accès rationnel et équitable par tous les États en prenant en considération en particulier les besoins des pays en développement.

Pour ce qui est de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation est d'avis qu'à la lumière des progrès réalisés au niveau du Sous-Comité scientifique et technique, il est nécessaire de revoir les principes pour l'utilisation de ces sources d'énergie et de prendre les premières mesures pour élaborer un instrument juridiquement contraignant qui garantira l'utilisation responsable de ces sources d'énergie.

Monsieur le Président, nous tenons à réitérer notre conviction que la protection de l'espace extra-atmosphérique et le fait de réserver cet état des utilisations strictement pacifiques est un des objectifs primordiaux si l'on veut garantir l'avenir de l'humanité. Les efforts du COPUOS et en particulier de ce Sous-Comité sont fondamentaux si

l'on veut tirer pleinement profit de l'espace pour le bien de l'humanité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration. Vous avez mis l'accent en particulier, sur la nécessité de réserver l'espace extra-atmosphérique à des fins strictement pacifiques. À cet égard, vous avez insisté sur la nécessité de la mise à jour du droit spatial, vous êtes revenu sur la question de la présence d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et pour ce faire, il faudra mobiliser tous les organes internationaux y compris le COPUOS. Et enfin, vous êtes revenu sur certains points de l'ordre du jour de ce Sous-Comité juridique. Vous avez souligné en particulier la nécessité d'avancer sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace de l'espace extra-atmosphérique. Vous avez attiré notre attention en outre sur les travaux du groupe de travail sur cette question. Vous avez souligné en outre et mis en exergue la question de l'orbite géostationnaire. Vous avez dit qu'il était nécessaire de garantir un accès équitable à cette ressource précieuse tout en prenant en considération les besoins des pays en développement.

Je vous remercie et merci également pour les paroles très aimables adressées à la Présidence et au Bureau des affaires spatiales de l'ONU. Je vous remercie.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Nigeria. Le Nigeria vous avez la parole.

M. A. OTEPOLA (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président. La délégation nigériane, Monsieur le Président, tient à saluer les efforts que vous avez déployés dans la direction de cette réunion du Sous-Comité. Nous tenons également à remercier le Dr Othman et son équipe dévouée à la gestion des affaires du Bureau.

La délégation nigériane, Monsieur le Président, tient à souligner l'importance du travail de ce Sous-Comité qui a pour but d'orienter les activités des États et d'autres entités dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La codification d'une série de principes et de règles régissant les activités des États et d'autres entités dans l'espace est devenue aujourd'hui impérative étant donné le volume d'activités et les conséquences de ces activités, conséquences qui pourraient être à la fois positives et négatives pour l'humanité et pour l'environnement. Étant donné le mandat qui a été confié au COPUOS par l'Assemblée générale des Nations Unies de délibérer de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de

l'espace extra-atmosphérique, ce Comité a donc pour mission de relever ce défi en rédigeant ou en élaborant une feuille de route qui garantira l'utilisation pacifique sûr et réglementée de l'espace extra-atmosphérique. Nous devons continuer de travailler pour que ces principes, ces règles soient élaborés, des règles et des principes qui, nous l'espérons, deviendront la norme et qui deviendront le droit coutumier du droit international.

En relevant ce défi il faudra ne pas hésiter bien sûr à appuyer l'élaboration de règles juridiquement contraignantes dans des domaines comme par exemple l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, la question des débris spatiaux, l'utilisation de l'orbite géostationnaire ou dans le domaine de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

À cet égard et à la lumière de tout ce que je viens de dire, le Nigeria tient à saluer les efforts des différents groupes de travail qui ont été créés au niveau du Sous-Comité scientifique et technique qui planche notamment sur une série de principes et de directives qui permettraient justement d'orienter les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Les résultats des travaux de ces groupes faciliteront grandement la tâche du COPUOS notamment sa tâche de codification, la codification de règles qui permettront aux États membres et aux autres entités actives dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique d'agir.

Monsieur le Président, le Nigeria pense également que les cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique ont grandement permis de renforcer la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle a permis de prévenir les activités non coordonnées et la tenue d'activités nuisibles dans l'espace extra-atmosphérique. C'est la raison pour laquelle les États membres y compris les observateurs et les autres entités pertinentes qui ne l'ont pas encore fait, devraient dans un esprit de coopération internationale ratifier ces traités. C'est à cette lumière que nous nous félicitons des efforts de l'Institut international du droit spatial et du Centre européen pour le droit spatial pour le colloque qu'ils ont organisé hier sur l'Accord sur la Lune et qui nous a permis d'obtenir davantage d'informations sur l'utilité de ce traité.

À l'heure actuelle, le Nigeria a ratifié quatre des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour présenter les traités ratifiés à l'Assemblée nationale pour intégration dans le droit national.

L'année dernière, le gouvernement a présenté à l'Assemblée générale un projet de loi pour la création d'une agence de recherche spatiale nationale. Ce projet de loi a pour objectif de fournir une assise juridique à l'Agence qui a été créée par un ordre exécutif en 1999. Ce projet de loi permettra également de faire en sorte que toutes les activités spatiales soient gérées par cette agence. Cette agence réglementera toutes les activités d'autres entités au Nigeria en matière d'espace. Un plan à long terme sur les activités de l'Agence dans l'espace a également été prévu dans le programme spatial nigérian. Ce document est une feuille de route sur 25 ans qui permet de comprendre comment est-ce que le Nigeria va atteindre ses objectifs en matière d'utilisation de la technologie et de la science spatiale pour le développement socio-économique du pays.

Nous sommes également conscients du fait que le renforcement de nos capacités spatiales et la croissance et l'expansion de nos activités spatiales vont exiger un renforcement de nos règles et de nos réglementations ainsi qu'une véritable compréhension des implications juridiques de nos actions et de nos activités dans l'espace.

Afin que le Nigeria et d'autres pays ayant des expériences identiques puissent respecter leurs obligations au titre du Traité et puissent comprendre les implications juridiques de leurs activités dans l'espace, il est nécessaire de bien comprendre et d'appliquer le droit spatial. Le droit spatial, en comparaison avec d'autres aspects du droit, est un droit relativement nouveau pour de nombreux pays en développement. Un grand nombre de ces pays ne disposent pas des compétences nécessaires pour bien comprendre les questions contemporaines qui se posent dans le cadre du droit spatial. Pour que ces pays puissent suivre les aspects juridiques de leurs activités dans l'espace, je pense qu'il serait très utile que ce Sous-Comité adopte une approche globale et réponde aux besoins d'aide, aux besoins de formation et de capacités de ces pays, afin que ces groupes de pays puissent respecter leurs obligations au titre des traités.

Nous attendons par conséquent l'adoption de décisions concrètes sur le point "Renforcement des capacités en matière de droit spatial", car cela aidera les pays en développement à bien comprendre toutes les questions juridiques y compris les implications juridiques de leurs activités spatiales. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Nigeria pour cette déclaration. Vous avez énoncé un certain nombre d'idées qui méritent d'être examinées de

plus près. Vous avez par exemple suggéré de mettre en place une feuille de route qui permettra d'assurer une utilisation pacifique de l'espace. Vous avez également indiqué que cela pourrait devenir la norme à suivre en matière d'activités spatiales. Vous avez également fait quelques observations sur nos différents points de l'ordre du jour et vous nous avez parlé de la situation actuelle dans votre propre pays et vous avez évoqué la façon dont vous vous acquittiez de vos obligations au titre des traités relatifs à l'espace. Vous vous êtes également félicité de votre participation au colloque qui s'est tenu hier dans le cadre de ce Sous-Comité, un colloque sur l'Accord sur la Lune et vous avez indiqué que dans le cadre de ce colloque vous avez pu obtenir des informations particulièrement utiles.

Vous avez également mentionné que le Nigeria a ratifié quatre des cinq conventions des Nations Unies et vous avez ajouté que le Nigeria va présenter un projet de ratification à l'Assemblée générale et va faire en sorte que les dispositions de ces traités soient transposées dans votre législation nationale. Vous êtes également revenu sur le fait que votre gouvernement avait présenté à l'Assemblée générale un projet de loi pour la création d'une agence de recherche spatiale et vous avez également indiqué que le Nigeria disposait déjà depuis quelques temps de son propre programme spatial. Vous avez également indiqué que pour votre pays et pour d'autres pays en développement, le droit spatial est un droit quelque peu nouveau et vous avez indiqué que ces pays avaient besoin d'aide, de formation et avaient besoin de renforcer leurs capacités afin que ce groupe de pays puisse mieux comprendre et puisse mieux s'acquitter de ses obligations au titre des différents traités. Vous avez également indiqué que vous accordiez une grande importance à l'examen du point sur le renforcement des capacités. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole au représentant ambassadeur du Chili. Vous avez la parole.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

[*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je dois dire que c'est un double plaisir que de vous voir ici aujourd'hui parce que j'ai dû traverser plusieurs barrages policiers pour arriver dans cette salle, comme les différentes délégations. Je vois que les temps changent. Avant, on nous traitait avec beaucoup plus de respect mais je dois constater que maintenant il faut même enlever sa chemise pratiquement, même enlever sa cravate pour pouvoir pénétrer dans le bâtiment, compte tenu des nouveaux mécanismes de surveillance qui ont été mis en place. Je pense que cette observation s'impose parce que j'estime que les délégués ont besoin d'être traités de façon un petit peu

différente. Donc c'est véritablement un plaisir de vous voir parce que j'ai dû surmonter un grand nombre de difficultés pour arriver jusqu'ici.

Mais maintenant, j'arrive au sujet qui nous occupe. Je voudrais commencer par la question qui est pour ma délégation la question la plus importante car pour nous le fait qu'il y ait un nouveau point à l'ordre du jour, point qui porte sur la téléobservation. L'année dernière, il y a eu un séminaire qui s'est tenu et dans le cadre de ce séminaire nous avons présenté un document et ce document portait sur les implications juridiques des applications de la technologie spatiale pour le changement climatique dans le monde.

Au fur et à mesure que le temps passait, même si le laps de temps était assez court, on parle d'un an, mais malgré ce laps de temps assez court, le changement climatique et l'insécurité alimentaire sont devenus les principales menaces pour le monde. Dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, cette année, il y a eu un débat de haut niveau qui s'est tenu justement sur la sécurité alimentaire et il ne s'agissait pas d'un événement parallèle, il s'agissait d'un débat qui a eu lieu dans le cadre de la Quatrième Commission alors que l'on discutait de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous avons d'ailleurs demandé au Président de la Commission au moment du débat, président qui n'est pas présent ici, il s'agissait de l'ambassadeur ami d'Argentine, nous lui avons demandé de transmettre au Secrétaire général le fait qu'il fallait assurer le suivi de ce débat dans une autre enceinte.

Je dois dire que je me suis retrouvé face à une situation quelque peu surprenante dans mon propre pays. Dans mon propre pays, la CEPAL qui a reçu mandat de la part de différentes organisations, la CEPAL a organisé un séminaire qui est en quelque sorte le suivi du Sommet de Copenhague et dans le cadre de ce séminaire on n'a pas du tout discuté de la technologie spatiale. Je pense que cela est allé à l'encontre de l'esprit et de la lettre de ce qui a été discuté au sein du Sous-Comité et de ce qui a été discuté au sein de la Commission, parce qu'il faut se rappeler de ce qui s'est passé dans le cadre de l'Assemblée générale. Il faut également tenir compte de l'interaction qui doit exister de façon systématique entre le développement durable et le Bureau des affaires spatiales, donc il faut absolument qu'il existe un lien entre la Division du développement durable et le Bureau des affaires spatiales. Je sais que le Bureau des affaires spatiales a redoublé d'efforts à ce sujet mais je ne suis pas sûr et je souhaiterais obtenir des informations de New York à ce sujet, je voudrais savoir si l'on a transmis cette information au Secrétaire général comme nous l'avions demandé.

Voilà ce que je souhaitais dire parce que nous estimons qu'il est très important que cette question soit discutée.

Je voudrais également ajouter que cette question dans le cadre de l'UNISPACE III, cette question avait déjà été évoquée. Vous avez une résolution, la résolution intitulée "Le millénaire spatial ; déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", dans le cadre du paragraphe 1 b) de cette résolution, il est dit que les applications spatiales doivent être utilisées pour la sécurité humaine pour le développement et le bien-être de l'humanité. Il est également dit qu'il faut adopter des mesures en matière de télémédecine et pour assurer la sécurité alimentaire.

À cela, je voudrais ajouter que d'un point de vue strictement juridique, il faudrait prendre des mesures pour protéger ce que l'on a appelé les biens publics mondiaux. Qu'est-ce que j'entends par biens publics mondiaux ? Pourquoi est-ce que j'en parle ici ? D'abord, parce qu'il existe une doctrine. Il y a un livre qui a été publié qui portait justement sur des colloques qui se sont tenus sur la question des biens publics mondiaux. Pourquoi est-ce que j'en parle ici ? C'est parce que lorsque l'on parle des biens publics mondiaux, on parle également de la protection de l'environnement, et on dit également que le changement climatique a un impact bien sûr sur l'environnement, un impact significatif.

C'est en ce sens que nous devons absolument disposer de tous les outils et de tous les instruments nécessaires pour que l'environnement soit protégé, pour que les biens publics mondiaux soient protégés, comme la paix et la sécurité internationales, voilà ce que l'on entend par biens publics mondiaux. Tout cela a un lien avec les objectifs du développement du millénaire. Nous devons par conséquent disposer d'instruments juridiques. Ces instruments sont indispensables si l'on souhaite atteindre les objectifs de développement du millénaire et si l'on souhaite régler tous les problèmes dont je viens de parler maintenant.

Cela dit, nous nous rendons compte qu'il y a des problèmes, des problèmes structurels parce qu'il existe des faits, il y a des principes de la téléobservation et ces principes accusent un certain retard et je défie quiconque ici à dire que ces principes qui ont été négociés pendant plus de onze ans, principes qui ont été adoptés en 1986, je défie quiconque de dire que ces principes sont actualisés. Ces principes ne sont pas appliqués avec efficacité pour les pays en développement. Ces principes ne sont pas appliqués du tout et il faut savoir que les informations ne sont pas mises à la disposition des pays en développement, vous avez

des paragraphes dans ces principes qui disent également que dès que l'information est disponible, il faut diffuser cette information et, encore une fois, ces informations ne sont pas du tout disponibles.

Après, il faut également parler de la législation spatiale, du droit spatial, et ce droit s'achemine vers la privatisation, vers la commercialisation et cela signifie que dans le droit spatial on met l'accent surtout sur les puissances spatiales et sur les puissances qui se sont nommées puissances émergentes, en fait ont mis en place des clauses qui sont très restrictives et ces puissances nous disent que pour des raisons de sécurité nationale, il y a des informations qui ne seront pas transmises alors que ces informations sont des informations qui sont très importantes pour tous les pays, pour les pays bénéficiaires passifs également.

Dans le cas du Chili, sécurité nationale pour le Chili cela nous ramène à des souvenirs et dans le monde lorsque l'on parle de sécurité nationale, en fait on parle de sécurité nationale pour éviter de transmettre un certain type d'information. Malgré ce que je viens de dire, il s'agit d'observations tout à fait politiques, mais d'un point de vue purement juridique, lorsque l'on parle de téléobservation, comme cela a été dit par le Brésil, lorsque l'on parle de téléobservation il y a beaucoup de choses que l'on pourrait dire et je suis sûr que ma position est une position que partagent d'autres délégations. Encore une fois, ma position n'est pas une position politique, ma position est une position juridique et il faut absolument régler le problème. Il existe un Sous-Comité juridique, mais il faut disposer d'outils et il faut pouvoir faire face aux menaces qui pèsent sur les biens publics mondiaux.

Je reviens maintenant sur la question de l'environnement. En fait, nous n'arrivons pas à comprendre, et c'est le moins que l'on puisse dire, nous n'arrivons pas à comprendre que l'on parle d'un véritable succès et que l'on parle de *Guidelines*, de Principes directeurs, concernant les débris spatiaux. Nous n'arrivons pas à comprendre. Parce que la vérité c'est qu'il y a eu un grand nombre d'accidents, vous avez même un accident qui a eu un impact sur le Centre national de l'espace, et vous avez également le système Iridium qui a été touché. Vous avez également d'autres accidents qui peuvent se produire à tout moment. Donc pourquoi parler de succès, il n'y a pas de succès du tout, il n'y a pas de progrès. Cela signifie que nous avons juste franchi une étape, mais une toute petite étape, donc il s'agit d'un tout petit progrès qui a été réalisé dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, mais nous n'avons pas reconnu ici que ces *Guidelines*, ces Principes directeurs, doivent avoir un lien également avec ce qui est fait dans le cadre du Sous-Comité juridique. Ces principes doivent se

transformer en une véritable résolution de l'Assemblée générale, parce que personne ne peut me dire ici qu'il n'y a pas eu d'accident, il y a eu un grand nombre d'accidents en matière de débris spatiaux. Ces accidents sont des accidents qui sont en quelque sorte légiférés par la Convention sur la responsabilité spatiale. Nous ne disposons pas de définition précise de ce que l'on entend par objets spatiaux. Si nous forçons un petit peu l'interprétation, un objet spatial devrait être également un débris spatial. Par conséquent, le système qui s'applique en matière de responsabilité, c'est le système qui est fixé dans la Convention sur la responsabilité.

On pourrait également revenir sur les débats qui sont en train de se dérouler dans le cadre de la Commission sur le droit international. Il y a eu des débats en 2006 et d'autres débats également en 2008 et on a commencé à débattre d'une convention sur les faits illicites. Je pense que l'on pourrait également revenir sur certaines hypothèses comme par exemple telle ou telle doctrine d'utilisation du droit. Il y a une chose qui est claire, c'est qu'il y a eu des accidents dus aux débris spatiaux et ces accidents peuvent se transformer en véritable catastrophe dans toutes les régions du monde. Il faut par conséquent légiférer parce qu'il faut que les pays touchés aient le droit de recevoir une compensation. Il y a bien sûr les compensations économiques mais il y a également un problème moral qui se pose.

Il faut par conséquent en arriver à des formules équitables et il ne faut pas perdre de vue ce qui est dit dans l'article 38 du statut de la Cour pénale de justice qui indique qu'il faut régler les problèmes sur la base du principe de l'équité. Nous nous trouvons face à une situation qui selon nous est une situation urgente. Nous ne pouvons pas concevoir que le Sous-Comité juridique ne puisse pas se prononcer sur les problèmes principaux, les problèmes qui ont un lien avec la sécurité des personnes. Parce qu'il existe un mandat, ce mandat découle de l'UNISPACE III et ce mandat a été ratifié dans le cadre d'une résolution de l'Assemblée générale, résolution qui portait sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Dans cette résolution qu'est-ce que l'on disait ? Vous avez dans un paragraphe du préambule de cette résolution, des choses très claires qui sont indiquées. Il existe du paragraphe 8 du préambule, et ce paragraphe dit :

“Convaincus de l'importance de la résolution intitulée ‘Millénaire spatial’ et compte tenu de ce qui est dit dans la Déclaration de Vienne”,

et dans cette résolution on se réfère également à l'UNISPACE III qui s'est tenu ici à

Vienne. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que cette résolution est une résolution comme toutes les résolutions de l'Assemblée générale, qui doit être appliquée. Dans cette résolution on revient sur ce qui a été dit et ce qui a été fait à Vienne. Donc, pratiquement dix ans se sont écoulés depuis UNISPACE III et cette résolution a un effet obligatoire, et par conséquent nous ne devrions légiférer en tenant compte du nouveau paradigme de la société, à savoir la sécurité humaine et la sécurité des personnes qui sont affectées par des problèmes graves, des problèmes environnementaux. De façon beaucoup plus spécifique, il faudrait parler des dommages causés par les débris spatiaux sur l'environnement, sur l'environnement spatial mais sur l'environnement terrestre aussi également. Le Canada s'est heurté à un problème très grave en 1987 lorsqu'il y a des débris qui sont tombés sur son territoire. Une partie d'un satellite soviétique est tombé sur le territoire canadien. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu des compensations importantes suite à cet accident.

Il faut par conséquent régler tous les problèmes que je viens d'évoquer.

Nous souhaiterions dire ici pour ce qui est du Canada, nous souhaiterions dire ici que nous appuyons de façon très explicite les relations qui se nouent avec la Conférence sur le désarmement. Cela fait des années que nous parlons de cela. On ne peut pas faire semblant que cette conférence n'existe pas. Cela fait deux ou trois ans qu'il n'y a pas d'ordre du jour dans le cadre de la Conférence du désarmement et personne ne peut me dire ici que l'utilisation pacifique de l'espace est traitée dans le cadre de la Conférence sur le désarmement parce que ce n'est pas le cas, parce que ce n'est pas du tout ce que fait la Conférence sur le désarmement. Je n'ai pas pensé à cette question hier soir, ce n'est pas parce que je suis insomniaque et que je souffre du décalage horaire. On ne peut pas dire ici que dans le cadre de la Conférence sur le désarmement on est en train de travailler sur la question parce que ce n'est pas vrai.

Je voudrais également ajouter qu'il y a un autre élément un petit peu plus frivole. Tous les ambassadeurs qui participent à la Conférence sur le désarmement travaillent également à New York. Donc, ils travaillent trois mois à New York et après ils vont à Genève, et pourtant il n'y a pas eu de progrès, il n'y a pas d'ordre du jour. Moi je pense qu'il faudrait le reconnaître. Il faut, compte tenu de la crise mondiale actuelle, il faut absolument faire en sorte que cette question soit une question qui soit abordée ici. Il faut établir un lien, un lien thématique et un lien pour ce qui est des processus entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace et la Conférence sur le désarmement. Il faut un lien entre les deux. Parce que lorsque l'on

parle d'utilisation pacifique, est-ce que l'on peut dire ici qu'il n'y a pas menace ? Est-ce qu'il n'y a pas menace de militarisation ? Est-ce que l'on peut le dire ici d'un point de vue conceptuel ? Comment est-ce que l'on peut procéder à une analyse juridique ? Comment est-ce que l'on peut procéder à une analyse correcte si nous ne disposons pas d'informations ? Comme nous avons établi un lien avec le développement durable, il faut un lien également avec la Conférence sur le désarmement.

Par conséquent, nous estimons que si nous voulons que ce processus soit un processus couronné de succès, toutes les délégations, lorsqu'elles commencent leur déclaration disent "Nous sommes convaincus que cette session va être couronnée de succès", moi je ne suis pas sûr du tout que cette session va être couronnée de succès, je ne suis sûr de rien. Ce n'est pas de votre faute, Monsieur le Président, c'est un problème de volonté politique, de volonté politique des États membres. Est-ce que cette session sera couronnée de succès ? Oui, mais s'il y a un lien avec la Conférence sur le désarmement. Oui si nous utilisons les Directives concernant les sources d'énergie nucléaire. Oui, si nous créons un cadre juridique parce qu'on ne peut pas continuer à tourner autour du pot. Oui, la session sera couronnée de succès si nous estimons qu'il est fondamental d'adopter une nouvelle approche en matière de téléobservation. Comme cela a été dit à juste titre par le délégué de la Russie, et d'ailleurs nous appuyons ce qu'il a dit, et nous l'appuyons depuis des années, nous devons également réviser les clauses principales du droit spatial, car certaines de ces clauses sont obsolètes.

Compte tenu de tout ce que je viens de dire et compte tenu de ce que nous continuerons à dire dans le cadre des débats de cette session, j'espère qu'il nous sera possible de progresser, j'espère qu'il sera possible dans le cadre de cette session de faire tout ce que j'ai demandé que l'on fasse. À ce moment-là, la session sera couronnée de succès, parce que sinon nous allons ajouter une frustration, alors que les moments que nous vivons sont des moments particulièrement difficiles, donc si on ajoute une frustration aux frustrations actuelles, cela deviendra carrément insupportable.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili pour cette déclaration. Une déclaration pleine d'idées importantes et intéressantes. J'espère que ces idées vont encourager le Sous-Comité à se pencher sur toutes ces questions, questions qui sont fondamentales pour tous les pays. Vous avez parlé du changement climatique comme vous l'avez déjà fait lors de la dernière session du Sous-Comité et dans le cadre du groupe de travail spécial sur les

nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour, vous avez réitéré vos suggestions. Vous avez mis l'accent sur l'importance des technologies spatiales en tant qu'outils, et vous avez parlé des mesures que l'on doit adopter pour atténuer l'impact du changement climatique.

Vous avez également, dans votre déclaration, parlé de biens publics et vous avez également parlé de conservation de l'environnement, vous avez évoqué la paix et la sécurité, vous avez mis l'accent sur la coopération internationale, et vous êtes également revenu sur l'importance de la protection de l'environnement. Vous avez également indiqué que l'information devait être transmise à tous les pays. Vous avez également évoqué l'évaluation des principes concernant les débris spatiaux et vous avez fait preuve de votre scepticisme. Vous avez également exprimé votre avis à ce sujet et vous avez parlé également des liens qui doivent exister entre ce Sous-Comité et le Sous-Comité juridique. Vous avez parlé également des lacunes qui existent dans la Convention sur la responsabilité et vous avez également recommandé le développement de législations. Enfin, vous avez attiré notre attention sur le travail de la Conférence sur le désarmement et vous êtes revenu sur certaines caractéristiques spécifiques de cette conférence et vous avez indiqué qu'il fallait beaucoup plus de relations entre le travail que nous réalisons ici et la Conférence sur le désarmement.

Enfin, vous avez mentionné également qu'il est nécessaire de mettre à jour les règles du droit spatial international à la lumière du développement des technologies et des techniques spatiales. Voilà ce dont j'ai pris note. J'espère ne pas avoir oublié beaucoup des éléments que vous avez mentionnés. C'est vrai que vous en avez mentionné beaucoup, vous avez fait beaucoup de suggestions. Je tiens également à vous remercier pour les paroles très aimables que vous avez tenues à l'adresse de la Présidence, du Bureau des affaires spatiales et du secrétariat. Je vous remercie.

Sur ma liste, restent encore plusieurs orateurs. Le premier d'entre eux, le représentant de la Grèce. La Grèce a la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'abord vous féliciter de votre réélection et de votre présence à la session actuelle de notre Sous-Comité. Remercier aussi par votre aimable intermédiaire, les représentants et collègues ici présents qui approuvé ma nomination comme président du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour.

Avant de présenter quelques idées générales concernant la problématique qui, il y a quelques

années, qui est vraiment très importante, je voudrais aussi réitérer le problème du contrôle. Il y a deux ans que nous avons l'impression que nous entrons dans un État policier. Mon ami et collègue, l'ambassadeur du Chili, vient de dire qu'il lui a fallu passer par trois ou quatre contrôles policiers, ce qui est inacceptable même le comportement des policiers, parce qu'il n'y a pas des agents de sécurité. C'est la première fois dans l'histoire de l'ONU, de voir des types style Chicago des années 1930 avec des pistolets, et nous fouiller. S'il y a une psychose de terrorisme, il faudrait un psychiatre, mais pas des politiciens. Le comportement des agents est inacceptable, ils ont oublié le "s'il vous plaît", ils ont oublié le "Monsieur" ou "Madame", ils ont oublié "s'il vous plaît". Je ne crois pas que les représentants de pays souverains sont des terroristes potentiels. Il faut que ça change. S'ils ont besoin de psychiatre, il y a une grande histoire ici, la place et l'hôpital et aussi l'université, ça fait un quart d'heure pour y aller et aller se soigner. Parce que vraiment nous nous avons une autre idée. Chers collègues et amis, vous vous souvenez que le symbole le plus important devant le bâtiment à New York des Nations Unies, un pistolet en [??]. Vous vous souvenez ce signe de négation de l'armement. Ici nous avons des agents de police onusiens, pas de police autrichienne, nous traiter comme des terroristes potentiels. Je me permets de dire ça et je ferme cette parenthèse qui est vraiment lamentable.

Nous avons une session du symposium de nos deux institutions scientifiques concernant l'Accord sur la Lune. L'apport de cette discussion est très important et nous a donné le défi de faire quelques idées sur le futur du droit spatial, ou plutôt du droit des activités spatiales. D'abord, il faut dire ce que je préfère depuis longtemps, de faire l'approche de l'espace comme un écosystème unique et la protection de cet écosystème est une obligation pour nous, les petits hommes de la petite Terre qui osent dépasser les forces de la gravité et d'y pénétrer. Comme je disais hier, nous sommes très très petits, mini même, vis-à-vis de l'univers, mais les dangers de catastrophe que nous produisons envers cet écosystème sont terribles. Comme je disais il y a deux ou trois ans lors de la faillite de la Compagnie Iridium LLC, il y aurait à peu près 60 à 63 satellites-débris potentiels. Malheureusement, l'accident qui a eu lieu il y a trois ou quatre semaines prouve le problème du management, de l'administration de la circulation spatiale. Dans les activités spatiales qui se sont maintenant vraiment multipliées à plusieurs points de vue, il y a un système de déréglementation c'est-à-dire la réglementation existante. C'est tout à fait très limité d'une part, et d'autre part pas respecté. Nous avons ainsi une fragmentation de la réglementation internationale. Il y a des grandes

lacunes voulues ou non voulues qui ont besoin d'être complétées, pour qu'on puisse avoir un vrai *corpus juris cosmetic*, ou plutôt un *codex juris cosmetic*.

L'humanité passe maintenant une crise économique, on dit que c'est la crise du capitalisme, une crise économique, ce qui est important c'est que nous passons une crise économique. Je me demande pourquoi toutes ces activités nationales pour l'espace fragmentées, individuelles ne sont pas sous l'égide d'une organisation internationale et nous avons l'exemple formidable au niveau institutionnel, mais aussi au niveau fonctionnel de la Station spatiale internationale, de la station civile. Le modèle pourrait être appliqué dans toutes et pour toutes les activités spatiales, donc nous aurons besoin d'une organisation.

Malheureusement après 50 ans d'activités spatiales, il n'y a pas un organe comme une agence spécialisée, parce que vous voyez par exemple dans le cas de la télécommunication à l'époque de la télégraphie, 1837 c'est l'inauguration du télégraphe, 1849 la première convention bilatérale entre la Prusse et l'Autriche, et en 1865 à Paris la première organisation au sens très large du terme, pour la télégraphie à l'époque et quelques années après, 1930 à Berlin, l'organisation de la radiotélégraphie. Ici, nous avons passé 50 ans et nous n'avons rien sauf les deux Sous-Comités et chacun fait à son gré, n'importe qui n'importe quoi. Il y a donc nécessité, l'ancien Président de la République française, M. Chirac, parlant à la grande Réunion du monde terrestre pour le financement du développement a parlé de biens publics internationaux. Mon ami et collègue les a déjà cités. Ces biens sont vraiment des biens publics. Il faut qu'on soit assurés pour tout le monde.

Nous demandons que tous les pays du monde participent aux traités, mais personne ne connaît qu'ils sont aussi eux-mêmes de droit sujets de ces traités, indépendamment de leurs possibilités de procéder à des activités spatiales. Parce qu'ils ont les droits de l'usufruit des acquis de l'activité spatiale. Voilà donc pourquoi l'approche plus ou moins privatiste qui règne depuis 1957-1958 jusqu'ici n'est pas satisfaisante. Il nous faut une approche de service public, un service public international et surtout les activités. Parce qu'ils ont un but commun qui est de servir le public, dans ce cas-là, l'humanité ce n'est pas le patrimoine ou je ne sais quoi, ce sont les intérêts qui sont liés à l'évolution, au développement et ainsi de suite. Voilà pourquoi il faut changer d'attitude et de point de vue et voir l'évolution du droit de l'espace, ou plutôt du droit des activités spatiales d'une autre manière et surtout imposer une réglementation

internationale, si j'ose dire, sévère, dure, parce que le privé devrait servir les causes de l'État. Il ne faut pas renverser et que l'État devienne le serviteur du privé. Je ne voudrais pas mentionner la contribution du privé à la destruction de vies humaines durant la seconde Guerre mondiale. Je ne voudrais pas citer la (??) qui préparait la poudre pour les camps de concentration et de destruction des peuples européens et autres. Il y a plusieurs (??) encore dans le monde.

Voilà donc pourquoi il est nécessaire de faire une démarche pour arriver. Nous avons par exemple de la FCC aux États-Unis. C'est vraiment un modèle de réglementation exemplaire pour les licences et par la suite pour le suivi du respect des règles en la matière. Pourquoi ne pas avoir une FCC pour l'espace ?

Voilà, Monsieur le Président, les idées générales et j'y reviendrai dans les autres points de l'ordre du jour. Je vous remercie et par votre aimable intermédiaire, je remercie les collègues pour leur patience.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. le distingué représentant de la Grèce, de votre déclaration sur ce point de notre ordre du jour "Échange de vues général". Je suis d'accord avec ce que vous avez dit au commencement de votre déclaration, qu'il me paraît que les mesures de contrôle ici, en particulier en relation avec les délégués des États, sont un peu exagérées. Je suis arrivé ce matin, il y avait cinq minutes avant dix heures et j'ai été surpris parce qu'on m'a refusé l'entrée du bâtiment comme quoi je devais être ici en temps approprié et je devais attendre qu'un groupe de jeunes gens, de visiteurs soit contrôlé, et ça a duré presque un quart d'heure. Alors peut-être que quelque chose pourrait être accompli afin de faciliter l'entrée des délégués, des représentants des États aux sessions des comités des Nations Unies. Dans ce domaine, je suis complètement d'accord avec vous.

Vous avez aussi touché plusieurs problèmes de notre travail en particulier vous vous êtes concentré sur la protection de notre écosystème, je crois que c'est une expression très appropriée. Vous avez aussi souligné l'existence du problème de l'administration des vols spatiaux et que la réglementation de ces activités spatiales jusqu'à présent est vraiment très limitée et n'est pas aussi complètement respectée. Vous avez aussi souligné le besoin d'une agence spécialisée pour l'espace, c'est une idée naturellement très importante, mais malheureusement pendant un demi-siècle qui est déjà passé depuis le commencement des considérations, des problèmes juridiques et naturellement aussi scientifiques et techniques dans le cadre des Nations Unies, jusqu'à présent une

telle agence spécialisée n'a pas été fondée. Finalement, vous avez aussi utilisé un mot très intéressant en référence au discours de l'ancien Président de la France sur les biens publics internationaux, c'est très important et je crois que ça devrait être utilisé même dans nos discussions et dans nos documents. Je vous remercie encore une fois et aussi pour les mots aimables que vous avez adressés au Présidium de ce Sous-Comité.

[interprétation de l'anglais] : Mesdames et Messieurs, il n'y a pas d'autre délégation sur ma liste ayant demandé la parole, mais j'ai deux organisations qui ont le statut d'observateurs qui ont fait une demande de parole et je vais, avec votre permission bien sûr, leur donner la possibilité de s'exprimer. Il s'agit de deux organisations non gouvernementales internationales. Il s'agit tout d'abord de l'Institut international de droit spatial qui est comme vous le savez, l'un des coorganisateurs du colloque qui s'est tenu hier. Le Président de l'Institut international de droit spatial, Mme Tanja Masson-Zwaan, a la parole. Madame, vous avez la parole.

Mme T. MASSON-ZWAAN (Institut international de droit spatial) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, l'Institut international de droit spatial a le plaisir de faire rapport aux délégués du Sous-Comité juridique. Vous vous en souviendrez, en 2008, nous avons obtenu le statut d'observateur permanent auprès du COPUOS et auprès de ses deux Sous-Comités, le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique, après avoir mis à disposition des observateurs au Sous-Comité au nom de la Fédération internationale d'astronautique pendant de nombreuses années. Une version écrite de cette déclaration vous a été remise, c'est la raison pour laquelle je me limiterai aux points saillants.

Pour ce qui est des activités en 2008 tout d'abord. Lors de la session en 2008 du Sous-Comité juridique et du COPUOS, et beaucoup des membres de notre organisation ont pris part à cette réunion en tant qu'observateurs et ont pris part notamment au colloque de deux jours organisé également par le Centre européen du droit spatial, sur le colloque portant sur "Les implications juridiques de l'application des techniques spatiales au changement climatique". Les exposés faits lors de ce colloque sont à la disposition sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales et beaucoup de ces exposés sont publiés dans le rapport de l'Institut international de droit spatial.

Le cinquante-et-unième colloque de l'Institut international de droit spatial s'est tenu du 20 septembre au 3 octobre 2008 à Glasgow en Écosse. Cinq sessions ont eu lieu et nous avons

abordé le droit international public relatif aux activités spatiales. Nous avons célébré le quarantième anniversaire de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique à la lumière de l'article 4 du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, les aspects juridiques également des objets géocroiseurs, et autres questions juridiques connexes. Une table ronde scientifique et juridique a également eu lieu. Elle a porté sur le problème de politique de réglementation et économie lié aux problèmes des satellites.

Nous avons organisé également un concours pour les étudiants de droit. Il s'agit de la dix-septième édition de ce concours qui a porté sur la fourniture de services satellitaires. Des rounds préliminaires de ce concours ont eu lieu au niveau régional, six équipes en Europe, neuf équipes en Amérique du nord et 39 en région Asie-Pacifique. Comme vous le savez la finale a été jugée par les membres de la Cour pénale internationale de justice à La Haye et c'est l'Université australienne de (??) qui a gagné.

Nous avons également organisé le troisième colloque Ellyn Galway sur les questions fondamentales en matière de droit de l'espace organisé au Cosmos Club à Washington DC. Nous avons planché cette année sur l'article 6 du Traité de l'espace extra-atmosphérique, questions et applications. Des juristes et des scientifiques et des représentants des agences spatiales nationales et de l'industrie ont été représentés. Les exposés faits lors de ce colloque seront publiés dans notre rapport. La prochaine édition de ce colloque aura lieu en décembre 2009, là encore au Cosmos Club à Washington.

Lors de cette session du Sous-Comité juridique, hier, l'Institut international du droit de l'espace et le Centre européen pour le droit de l'espace ont organisé un colloque pour les délégués portant sur "Le trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune ; rétrospectives et perspectives". Les exposés faits seront publiés dans le rapport de notre institut et seront mis à disposition sur le site Internet. Nos deux organisations espèrent pouvoir organiser un colloque similaire l'année prochaine et nous espérons pouvoir revenir à un format de deux jours comme l'ont demandé les délégations auprès du Sous-Comité.

Comme cela a été dit au cours du colloque, le Conseil des directeurs de l'Institut international de droit spatial a adopté une déclaration lors de sa dernière réunion le 22 mars, également pertinente pour le colloque. Cette déclaration, on vous en a donné lecture au cours du colloque et a été mise à disposition des délégués. En outre, celle-ci a été adoptée par la Fédération internationale

d'astronautique, l'Académie internationale d'astronautique et le Comité de la recherche spatiale, le COSPAR.

En octobre 2009, nous fêterons notre cinquante-deuxième colloque sur le droit de l'espace extra-atmosphérique qui aura lieu à Dajong en Corée, du 12 au 16 octobre 2009. Nous aborderons les questions suivantes. Il y aura tout d'abord un exposé sur le droit de l'espace. Au cours de cette session, c'est le Pr Verecheting qui est ancien juge à la Cour internationale de justice qui fera un exposé, et il y aura également la présentation d'un autre exposé sur "Le droit de l'espace ; les défis à venir et les solutions éventuelles".

Ensuite, ça c'est la première session, la deuxième portera sur "La paix dans l'espace". Elle portera plus particulièrement sur la transparence et les mesures de renforcement de la confiance entre les États qui sont des États spatiaux.

Ensuite, troisième séance qui portera sur les questions de responsabilité des parties tierces dans les activités commerciales spatiales.

La quatrième séance portera sur les mécanismes juridiques d'encouragement des activités commerciales spatiales. On reviendra au cours de cette séance sur les mesures internationales et nationales qui permettront de faciliter ou qui sont des obstacles à la participation du secteur privé aux activités spatiales.

La cinquième séance portera sur les défis juridiques pour les programmes de télédétection en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement.

Enfin, la dernière séance qui sera consacrée aux développements récents dans le domaine du droit de l'espace. Là encore, une table-ronde juridique et scientifique aura lieu à Dajong sur l'évaluation des vols habités commerciaux.

Comme vous le savez, la demi-finale et la finale du dix-huitième Concours Manfred Lachs aura lieu en 2009. Là encore, trois juges de la Cour internationale de justice ont été invités, y compris son président. Comme je l'ai dit les rounds régionaux auront lieu en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique.

Quelques mots sur nos publications. Le rapport du cinquantième colloque sur le droit de l'espace extra-atmosphérique a été publié. Le rapport du cinquante-et-unième colloque sera publié cet été. Le rapport du Comité permanent sur la situation des accords internationaux relatifs aux activités dans l'espace extra-atmosphérique sera publié très bientôt et sera mis à disposition sur notre site Internet. Nous avons également préparé comme

d'habitude le matériel et toute la documentation relatifs à l'évaluation annuelle faite par les Nations Unies des événements en matière de coopération internationale et de droit de l'espace. Nous continuons, comme vous le savez, de faire des rapports annuels sur nos activités lors des réunions du COPUOS.

En guise de conclusion, c'est un honneur pour nous que de coopérer avec le Comité et ses organes subsidiaires pour renforcer l'élaboration du droit spatial. Nous sommes conscients, il est clair que certains domaines devront être réglementés notamment des questions techniques et nous aurons peut-être besoin de mener à bien un travail de préparation que nous sommes prêts à mener à bien. Nous continuerons d'être à votre disposition et ce sera un honneur pour nous. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Mme la Présidente, merci de votre exposé. Vous venez de vous exprimer au nom de l'Institut international de droit spatial. Vous avez indiqué que votre institut a un statut d'observateur auprès du Comité et auprès des deux Sous-Comités. Je donne maintenant la parole au représentant d'une autre organisation non gouvernementale qui a également un statut d'observateur auprès du COPUOS. Il s'agit du secrétaire général de l'Académie internationale d'astronautique.

M. J.-M. CONTANT (Académie internationale d'astronautique) [*interprétation de l'anglais*] : Chers ambassadeurs, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais commencer par remercier le Directeur du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman et M. Kopal, Président du Sous-Comité, pour le rôle actif qu'ils ont joué et pour la façon dont ils gèrent les travaux du Comité.

Je ne vais pas faire un exposé technique, je vais juste illustrer mes propos avec quelques diapositives. L'Académie va faire des efforts afin de contribuer au succès de cette réunion. Vous savez que l'Académie internationale d'astronautique est une communauté internationale composée d'experts de pointe, 1 200 membres. Cette académie a été créée au début des années 1960 et l'objectif est de promouvoir le développement de l'astronautique.

L'Académie réalise un certain nombre d'activités y compris par le biais de contributions. Nous octroyons également des prix. Nous facilitons également la communication professionnelle. Nous développons et nous nous attelons à la promotion de nouvelles idées d'initiatives. Nous impliquons le public et nous essayons de promouvoir un sentiment de communauté chez les membres. Notre Académie est connue pour sa participation

traditionnelle au Congrès international d'astronautique et nous contribuons régulièrement à l'élaboration des documents. Environ un tiers des documents de ce congrès sont réalisés par l'Académie.

Je voudrais également rebondir sur ce qui a été dit par la délégation coréenne. Nous avons déjà contribué à l'élaboration de certains documents à cette conférence qui va se tenir en Corée et nous avons participé à ce sujet à une réunion à Séoul. L'Académie est beaucoup plus qu'une simple contribution. Nous sommes une ONG indépendante. 84 nationalités sont représentées. Nous avons été établis au début des années 1960 au moment de la course vers la Lune, et nous avons été reconnus par les Nations Unies en 1996. Nous sommes une société honoraire. Nous avons un programme axé sur l'action qui couvre toute une série de sujets. Récemment, il a été mentionné par l'Institut international du droit spatial que nous avons organisé ensemble des tables-rondes. Ces tables-rondes se tiennent tous les ans et la dernière table-rond s'est tenue à Glasgow il y a de cela un an.

Nous publions également un journal appelé "Acta astronautica". Nos membres travaillent également avec des agences spatiales, des industries et la communauté universitaire afin de déterminer les besoins et les objectifs, et afin d'aider à modéliser les politiques et afin de nouer des coopérations par le biais d'études cosmiques. Nous avons environ 40 études qui sont en cours de préparation et quatre études ont été publiées depuis janvier. Aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de distribuer certaines de ces études.

Hier, une de nos études a été présentée par le Pr Hoffman et récemment nous avons également publié une étude sur l'énergie nucléaire dans l'espace. Il s'agit d'un document de 250 pages. Nous avons mis cinq ans à l'élaborer. Nous avons également une étude sur les considérations en matière de sûreté médicale et nous avons également une étude sur le tourisme spatial. Nous avons mis trois ans à l'élaborer et nous avons également une étude qui a duré quatre ans sur la psychologie et la culture dans les missions spatiales de longue durée. Il y a de cela un mois, nous avons présenté ici au Sous-Comité les résultats préliminaires d'une étude qui va bientôt être publiée sur les menaces pour la Terre des astéroïdes.

Afin de contribuer au colloque sur la Lune de l'IISL, nous avons plusieurs sujets que nous souhaiterions évoquer. La communauté scientifique internationale et en particulier l'Académie ont depuis longtemps discuté de la nécessité de garder la face cachée de la Lune éloignée des fréquences radio réalisées par l'homme. Donc, il y a par

exemple la question du cratère de Daedalus qui est un emplacement idéal pour un radiotélescope futur permettant de détecter des ondes radios de tous types impossibles à détecter sur Terre à cause des interférences croissantes. Toutefois, il n'y a pas de frontière précise concernant la région circulaire autour de l'antipode de la Terre qui devrait être protégée d'une exploitation humaine sauvage lorsque plusieurs nations auront atteint les capacités de voyager facilement sur la Lune.

Compte tenu de ses caractéristiques uniques, nous sommes en train de travailler afin de proposer un cercle antipode protégé qui serait officiellement reconnu par les Nations Unies en tant que zone protégée internationale où il n'y aurait pas de contamination radio de la part des humains, maintenant et pour l'avenir, et ce pour le bien de l'humanité.

La valeur de l'Académie découle de ses membres. Nous réalisons tous les efforts possibles afin d'identifier une nouvelle génération de contributeurs et nous avons également mis en place des plans permettant d'organiser régulièrement des conférences. Plusieurs conférences se sont déjà tenues et pour la première fois nous avons participé à une conférence en Afrique à Abuja et à la fin de l'année nous allons retourner à Abuja. Il y a eu également une conférence sur la société et l'espace. Une conférence va se tenir bientôt en Ukraine. Nous avons une conférence à Berlin la semaine prochaine sur les petits satellites. Nous coparrainons également une conférence sur les débris spatiaux.

Je voudrais également dire que nos efforts en matière de débris spatiaux, nos efforts ont commencé au début des années 1980. Nous avons publié une étude un an avant le début du COPUOS sur les débris spatiaux.

À l'avenir, nous avons également prévu un certain nombre de conférences. Ici vous avez une liste des conférences prévues et nous souhaiterions, Monsieur le Président, être sûrs que l'Académie continue d'adopter une approche volontariste. Nous souhaitons contribuer aux objectifs du Comité, parce que ce Comité est une enceinte unique qui travaille pour le bien de toute l'humanité. Nous sommes surtout une enceinte technique, mais grâce à tous nos membres, nous sommes particulièrement attentifs au droit spatial et nous travaillons en coopération avec l'Institut international sur le droit spatial.

Nous sommes d'accord avec les positions qui ont été dénoncées par les délégations brésilienne et canadienne. La plupart de nos études montrent que le temps est venu d'en arriver à une

évolution consensuelle pour obtenir des Nations Unies beaucoup plus puissantes.

Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Académie internationale d'astronautique et son secrétaire, M. Jean-Michel Contant. Je vous remercie pour votre déclaration sur les activités de votre Académie. Il est important de savoir quels sont les programmes qui sont réalisés par les ONG, les ONG telles que la vôtre ou encore telles que l'IISL, car les activités réalisées par ces organisations sont très importantes dans le domaine technique, scientifique et juridique et cela permet de renforcer la coopération internationale en matière d'espace.

La Grèce, vous avez la parole. Non, excusez-moi, la Grèce s'est déjà exprimée. C'est le Chili.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que nous avons une légère divergence de vue avec la Grèce, parce que la Grèce utilise le régime méditerranéen mais ce n'est pas mon cas, Monsieur le Président.

J'ai un doute après ce que nous venons d'entendre. Je pense que dans 90% de ce qui a été dit porte sur des questions scientifiques et techniques. Ce qui a été dit par le dernier orateur et le dernier orateur a parlé également de tout ce qui est fait mais dans le cadre des pays développés. Mais dans le Sous-Comité juridique je me demande s'il nous est possible d'élaborer des normes pour les pays en développement également. J'ai vu ce qu'il y avait sur les diapositives, et je dois dire la vérité. Par exemple pour un pays comme le mien il nous est très difficile d'acquérir des connaissances pratiques et surtout dans le cadre du Sous-Comité juridique, nous aurions souhaité savoir s'ils disposent de façon spécifique et de façon concrète, s'ils disposent de projets concernant l'élaboration de normes juridiques. Parce qu'ils ont fait une déclaration ici et je voudrais savoir ce qu'il en est exactement pour les pays en développement.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pouvez-vous répéter M. le délégué du Chili ?

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : En fait, il y a un peut-être eu un petit problème de traduction et je n'ai pas simplement parlé des aspects pratiques, mais j'ai ajouté également une autre phrase que je souhaiterais répéter ici. Quels sont les effets et quelles sont les normes juridiques qui peuvent

découler de ce qui a été présenté ici pour les pays en développement ? J'espère que cette fois-ci on a bien parlé des normes juridiques parce que tout ce que je dis est important.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Chili pour votre contribution aux débats et je vous remercie également pour la question que vous avez posée. À qui cette question s'adresse ? Aux observateurs, à l'IISL et à l'IAA, ou seulement à l'IAA ? Avant de donner la parole à la Grèce, je vais demander au représentant de l'Académie de répondre à la question qui a été posée, et après je donnerai la parole au représentant de l'IISL.

M. J.-M. CONTANT (Académie internationale d'astronautique) [*interprétation de l'anglais*] : M. l'ambassadeur, j'ai essayé de faire une déclaration concise et peut-être que j'ai trop abrégé le texte qui avait été distribué aux différentes délégations.

Nous sommes organisés en quatre sections, nous avons également une section sciences sociales. Donc deux tiers de notre communauté est une communauté scientifique qui s'occupe de sciences de la vie, qui est un autre aspect, et vous avez également les sciences sociales. Dans le domaine des sciences sociales, on met l'accent sur le droit spatial. Un grand nombre d'instituts du droit spatial sont également membres de notre organisation. Nous ne nous concentrons pas uniquement sur les aspects techniques, mais progressivement au cours des dix dernières années, nous avons compris que discuter des problèmes techniques uniquement n'était pas suffisant du tout et nous avons découvert que les échanges techniques et les conférences devaient inclure le droit spatial.

Je vais citer un exemple. En mai dernier, en Arcachon, s'est tenue une conférence sur le tourisme spatial. C'est la première conférence d'une grande organisation internationale, la première conférence internationale de ce type. Il y avait bien sûr des conférences nationales, mais c'est la première conférence internationale sur le tourisme spatial et il y a eu un grand nombre de participants. Nous avons découvert que le président de l'IISL participait à cette conférence, il y avait également un grand nombre de juristes présents. Je dois dire qu'un tiers des débats a été consacré au droit spatial et le manque de droit spatial dans le domaine du tourisme spatial.

Donc, nous sommes vraiment en train d'essayer de partager, de coopérer et j'en veux pour preuve la table-ronde que nous organisons tous les ans. Avant, cette table-ronde se tenait tous les deux ans, mais maintenant nous devons discuter de

tellement de sujets que nous avons décidé d'organiser une table-ronde tous les ans. Nous avons également des programmes en matière de coopération. Donc, le droit spatial nous le partageons dans toute la communauté.

Je voudrais également ajouter une chose. Nous sommes une organisation internationale, nous avons un long historique, nous avons commencé à travailler avec la Russie et les États-Unis parce que l'histoire de l'espace a commencé avec ces deux grands pays. La Russie et les États-Unis sont les deux pays les plus représentés au sein de notre organisation. Récemment, il y a de cela dix ans, nous avons décidé qu'il ne fallait pas travailler uniquement avec les pays hautement développés. Donc, en coopération avec les Nations Unies, nous avons travaillé, nous avons été appuyés par les Nations Unies afin de travailler dans d'autres pays. Nous avons développé et nous avons recruté de nouveaux membres dans un grand nombre de pays. Il y avait sept nouveaux pays lors des dernières élections, des pays comme le Kazakhstan. Je ne vais pas citer la liste de tous ces nouveaux pays, mais nous nous concentrons surtout sur l'Afrique par exemple. Vous avez vu la liste des conférences prévues cette année, il y a deux conférences prévues en Afrique. On peut avoir le sentiment que l'Amérique latine ne figure pas sur la liste, mais vous savez s'il est difficile d'organiser des conférences au même moment dans les différentes régions. Nous avons l'intention de mettre en place des activités en Amérique latine. Il y a eu par exemple, le choix du Mexique comme secrétariat régional.

Voilà ma réponse à la question qui a été posée.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie. Je remercie le secrétaire général de l'Académie internationale d'astronautique. Je vous remercie pour cette réponse, réponse à la question qui a été posée par le Chili.

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste pour ce qui est du "Débat général". Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer ou des observateurs? Ce n'est pas le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", cette après-midi.

Excusez-moi, je pense que j'ai oublié de donner la parole à la Grèce. Vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Une petite question parce que mon ami et collègue l'Ambassadeur du Chili vient de dire qu'il y a une divergence de vue et que mon approche était méditerranéen, si j'ai bien compris. Mais je n'ai pas compris où se trouve cette divergence de vue. En tout cas, on va en parler en privé. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Grèce.

[*l'orateur poursuit en anglais*]: Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour le point 3, "Débat général". Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 3, cette après-midi. J'ai déjà plusieurs orateurs inscrits sur ma liste.

Nous discuterons également du point 4 de notre ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Je souhaiterais que l'on puisse commencer le débat sur ce point ce matin, mais malheureusement c'est déjà l'heure de la pause déjeuner et de toutes les façons je n'ai pas encore de demande d'intervention au titre du point 4. Je voulais juste dire que ce point sera également examiné par le groupe de travail. C'est notre collègue de la Grèce qui présidera ce groupe de travail.

Mesdames et Messieurs, je vais lever la séance du Sous-Comité. Je voulais juste rappeler aux différentes délégations, notre programme pour cette après-midi. Nous allons reprendre nos travaux à 15 heures. Nous poursuivons l'examen du point 3, "Débat général", nous ouvrirons le débat sur le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et sur le point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". À la fin de la plénière de cette après-midi, le groupe de travail sur le point 4 qui sera présidé par M. Cassapoglou tiendra sa première réunion. Voilà le programme prévu pour cette après-midi. Des annonces de la part du secrétariat? Ce n'est pas le cas. La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 53.